

Chers amis,

Vous avez été nombreux à prier pour nous lors de notre dernier Chapitre Général en novembre 2021 qui a marqué une étape importante dans la vie de notre Communauté de sœurs de Bethléem. Aussi, nous souhaitons faire le point pour vous partager les principales avancées opérées depuis ce Chapitre. Elles portent principalement sur la mise en œuvre de nos Constitutions, la formation des prieures et des sœurs formatrices, et les visites canoniques, dans la dynamique des décisions du Chapitre Général et des préconisations de la cellule d'écoute.

Un des premiers actes de ce Chapitre fut la remise à Rome en janvier 2022 des Constitutions votées par les sœurs capitulantes. En juin, le Dicastère des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique a autorisé une mise en pratique de ces Constitutions pour trois ans et a fait part au Conseil Permanent des ajustements encore nécessaires.

Depuis le Chapitre Général, la formation des prieures et des sœurs formatrices de chaque monastère se poursuit grâce à l'enseignement de personnes compétentes lors de réunions mensuelles par visioconférences, comme sur les thèmes de la synodalité, la subsidiarité, l'interculturalité, l'écoute, le discernement. Ces enseignements sont ensuite partagés avec toute la communauté, en vue d'une progressive intégration dans la vie.

Une session a rassemblé toutes les sœurs novices et leurs sœurs prieures ou formatrices au monastère des Montsvoirons en août dernier avec des enseignements de sœurs, et des intervenants extérieurs : un Père dominicain, un Évêque de l'Eglise copte orthodoxe et une psychothérapeute. Dans le cadre de cette session de 10 jours, les sœurs responsables des novices ont aussi reçu une formation à l'accompagnement.

Durant cette année, neuf monastères ont été visités. Ces visites canoniques ont eu lieu d'abord dans les monastères dont le mandat des prieures était arrivé à terme : les monastères de Paris, Mougères et Pugny en France, d'Italie, d'Argentine, d'Espagne, de Lituanie, des Etats-Unis, et du Canada. Les visites canoniques se poursuivront dans les mois qui viennent et au cours de l'année 2023.

En juin dernier, au monastère Notre-Dame de Clémence à la Verne, les prieures sortantes ont bénéficié d'une session de formation théologique par un Père dominicain, et d'un accompagnement pour cette nouvelle étape de leur chemin par une Mère Abbessse émérite bénédictine.

Du 22 Octobre au 6 Novembre 2022, nous nous sommes réunies en Conseil au monastère Maison-Mère Notre-Dame du Saint Désert, avec les 7 membres du Conseil permanent, les 28 prieures des monastères ainsi que nos deux Assistants apostoliques, Père Jean Quris et Mère Geneviève Barrière. Les prieures récemment élues ont donné à l'assemblée du Conseil un visage renouvelé, dans un climat d'échanges spontanés.

Lors de ce Conseil, nous avons commencé le travail d'ajustement des Constitutions demandé par le Dicastère. Pour cela, nos deux sœurs diplômées en Droit Canonique ont transmis à l'assemblée l'enseignement offert par ce Dicastère, concernant le lien entre Charisme et Institution, et le Charisme du fondateur. Cet enseignement a constitué la base d'une réflexion commune sur le Charisme de la Famille, avec nos Frères, les moines de Bethléem, également réunis en Conseil à leur monastère Notre-Dame de l'Assomption à Currière-en-Chartreuse. Cette réflexion sera poursuivie de manière synodale dans chaque communauté.

Un travail sur l'enseignement du Père Amedeo Cencini, fdcc, a mis l'accent sur la nécessité de qualifier la formation à toutes les étapes de la vie monastique depuis l'entrée jusqu'à l'âge avancé. Un partage des expériences vécues dans différents monastères a enrichi ce travail.

L'alternance d'échanges en petits groupes et en assemblée a permis à chacune de s'exprimer librement dans une grande qualité d'écoute.

Pour poursuivre notre chemin de conversion en lien avec nos dysfonctionnements déjà mis en lumière, une professionnelle de l'Institut Talenthéo a donné une session de deux jours sur la responsabilité relationnelle dans la charge priorale. De nombreuses pistes de travail au niveau du gouvernement et de l'accompagnement ont été reçues.

Le travail de ce Conseil se poursuivra par une transmission vivante et une réflexion commune impliquant chacune de nos communautés et chacune de nos sœurs.

Nous sommes dans une profonde reconnaissance envers l'Eglise et les personnes qui nous aident à poursuivre ce chemin de conversion et de renouveau. Nous avons bien conscience que la tâche n'est pas achevée. Dans une grande espérance, nous nous confions à votre prière.

Le conseil des prieures de Bethléem